

Convention pour la réalisation de prestation de vidange d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

ENTRE

Madame, Monsieur (nom et prénom)
(Rayer la mention inutile)

Adresse de l'habitation à vidanger :
Code postal : Commune :

Adresse d'envoi de la facture (si différente de ci-dessus) :
.....

Désigné ci-dessus par « l'usager »

ET

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** de la **Communauté de Communes des Quatre Vallées « CC4V »** représenté par son Vice-Président, désigné ci-après par le « SPANC ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de régler les modalités de réalisation des prestations de vidange d'une installation d'assainissement non collectif confiée par le S.P.A.N.C. à l'Entreprise d'Assainissement du Loiret (EAL), 623 Route d'Orléans à Pannes, 45700 (Loiret).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS ET TARIFS EN VIGUEUR

Envers l'usager :

L'Entreprise d'Assainissement du Loiret (EAL) s'engage à réaliser les prestations suivantes pour les usagers du SPANC.

Chaque intervention sera facturée suivant les tarifs ci-dessous :

2022 À 2024	
PRESTATIONS DE BASE	TARIFS
<p><u>INTERVENTION POUR ENTRETIEN :</u> Déplacement, mise à disposition d'un combiné hydrocureur à haute pression et de son personnel. Vidange, nettoyage d'une fosse septique ou toutes eaux ou étanche ou d'un puisard, avec ou sans bac à graisse (ce qui déterminera le nombre d'interventions à facturer). Fourniture d'un bon d'intervention en 2 exemplaires. Non compris le débouchage ou le curage éventuel des canalisations EU/EP et la remise en fonction des installations. <i>Prix valable hors décachage des installations, avec 30 mètres linéaires maximum de tuyaux à installer et sous réserve d'accès correct sur le site</i></p>	113.85 € T.T.C.
<p><u>TRAITEMENT DES DECHETS :</u> Frais de transport et de déversement des déchets pompés en station de traitement. Fourniture d'un T.D.A. (Traitement des Déchets d'Assainissement) en deux exemplaires. <i>Prix au mètre-cube</i></p>	16.45 € T.T.C.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	TARIFS
Recherche, décachage des installations – ½ heure maximum	31.63 € T.T.C.
Pompage, nettoyage d'un filtre	10.12 € T.T.C.
Installation de tuyaux supérieurs à 30 m.l. – par tranche de 10 m.l.	2.53 € T.T.C.
Débouchage, curage de canalisation E.U. et/ou E.P.- par m.l.	0.32 € T.T.C.
Débouchage sans vidange de fosse : <ul style="list-style-type: none"> • Pour une ½ heure maximum • Pour ¾ heure maximum • Au-delà du prix horaire, par ¼ heure supplémentaire 	56.93 € T.T.C. 84.76 € T.T.C. 31.77 € T.T.C.
Déplacement d'un 2 ^{ème} camion et de son chauffeur le cas échéant	234.03 € T.T.C.
Déplacement urgent (forfait) – hors campagne - intervention sous 24/48 heures	240.35 € T.T.C.
Déplacement absence du client ½ heure maximum – hors convention	50.60 € T.T.C.

Le vidangeur établira un bon d'intervention en 3 exemplaires récapitulant les prestations réalisées et les commentaires éventuels (un exemplaire à l'usager, un exemplaire au SPANC, un exemplaire à l'Entreprise d'Assainissement du Loiret (EAL)).

Envers le SPANC :

L'usager informera le SPANC. de tout problème survenu avec l'Entreprise d'Assainissement du Loiret (EAL), de même, cette dernière informera le SPANC. de tout problème survenu avec l'usager.

L'usager s'engage à être présent ou à se faire représenter lors de la vidange de ses installations.

L'usager s'engage à acquitter le montant des prestations effectuées dès réception de la facture, à la **Trésorerie de Montargis**.

Du SPANC :

Le SPANC s'engage à adresser les demandes des usagers pour les prestations de vidange à l'Entreprise d'Assainissement du Loiret (EAL), pour que ces prestations soient effectuées suivant les modalités ci-dessous :

- **Inscription en Mairie ou directement au SPANC de la CC4V ;**
- **Retourner la convention de vidange** avant le 28 du mois (*exemple : pour le mois de mars, à retourner avant le 28 février*) ;
- **Le SPANC transmet le registre d'inscription à l'entreprise EAL ;**
- **L'entreprise vous contacte vers le 15 du mois** afin de fixer le rendez-vous ;
- **L'opération de vidange aura lieu au début du mois suivant.**
- Une facture vous sera adressée par la **Trésorerie de Montargis**.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION.

La convention prend effet au jour de la signature et prendra fin au 31 décembre de l'année civile en cours.

Fait en deux exemplaires à

Le :

Lu et approuvé, bon pour intervention

L'occupant de l'immeuble :
(Propriétaire ou locataire)

Nom :

Prénom :

Signature :

Le :

Lu et approuvé

Le Vice-Président de la CC4V
Responsable du SPANC

Jean-Louis VERCRUYSSEN



Les informations recueillies via ce formulaire constituent un traitement de données à caractère personnel effectué par le SPANC de la CC4V. Ce traitement a pour finalité d'assurer la gestion de service d'assainissement non collectif. Le traitement est réalisé sur la base d'une obligation légale à laquelle le SPANC est soumis (RGPD, art. 6 § 1 c.). Les données seront conservées jusqu'au changement de propriétaire. Elles seront ensuite archivées et détruites selon les dispositions légales applicables. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : propriétaires, notaires et agences immobilières (à la demande des propriétaires). La CC4V prend toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer leur sécurité et leur confidentialité. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données et de rectification de celles-ci. Vous pouvez également obtenir la limitation de leur traitement. Pour faire valoir vos droits, vous pouvez vous adresser au SPANC à spanc@cc4v.fr ou au délégué à la protection des données à dpo@recia.fr. Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.